



Commune de Kehlen Conseil Communal

Les membres du conseil communal sont priés de se réunir le vendredi, 11 mars 2022 à 08.30 heures dans la salle 'Museksall' à Kehlen dans la rue du Centre numéro 8 pour délibérer sur les objets suivants :



ORDRE DU JOUR

A huis clos

1. Service d'éducation et d'accueil communal pour enfants - Classement d'un employé communal dans la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif
2. Service d'éducation et d'accueil communal pour enfants - Demande de mise à la retraite
3. Administration Communale – Démission d'un fonctionnaire communal de la catégorie de traitement C, groupe de traitement C1, sous-groupe administratif

Séance publique

Communications

4. Prise de position du conseil communal relative à la situation actuelle en Ukraine
5. Tableau de préséance
6. Désignation d'un local pour les réunions du conseil communal
7. Office Social Commun de Mamer - Remplacement d'un membre au conseil d'administration
8. Zone d'Activités économiques à caractère régional dans la Région de l'Ouest du pays (ZARO) - Remplacement d'un délégué communal
9. Administration Communale – Création d'un poste de fonctionnaire communal de la catégorie de traitement B, groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, pour les besoins du service technique
10. Commissions consultatives communales :
 - 10.1. Commission du 3ème Âge : Démission du secrétaire
 - 10.2. Commission de la Jeunesse : Nomination de membres
 - 10.3. Commission scolaire : démission d'un membre
11. Convention tripartite 2022 relative au « Club Senior Kehlen »
12. Conventions bipartites 2022 relatives aux Services d'éducation et d'accueil communaux pour enfants
13. Dépôt des statuts de l'association « Kanner an Familljenhëllef a.s.b.l. »

14. Contrat de bail à ferme
15. Actes et compromis :
 - 15.1. Acte d'échange de parcelles au lieu-dit « Juddegaass » à Kehlen
 - 15.2. Acte d'échange de parcelles à Kehlen, Olm et Mamer
 - 15.3. Acte de vente pour l'acquisition de parcelles à Kehlen au lieu-dit « Auf Eichebeichel »
 - 15.4. Compromis de vente pour l'acquisition d'une parcelle au lieu-dit « rue Brameschhof » à Kehlen
 - 15.5. Compromis de vente d'une parcelle au lieu-dit « rue de Capellen » à Olm
 - 15.6. Compromis de vente pour l'acquisition d'une partie d'une parcelle au lieu-dit « Juddegaass » à Kehlen
16. Déclaration de succession
17. Déclassement d'une parcelle au lieu-dit « A Bäichel » à Kehlen
18. Modification d'une décision de principe relative aux prix des emprises
19. Modification du prix de cession de terrains à l'intérieur du périmètre de construction
20. Règlement sur les Bâtisses, les Voies publiques et les Sites
21. Crédit supplémentaire concernant l'apport pour investissements à réaliser par le Syndicat intercommunal de dépollution des eaux résiduaires de l'ouest « SIDERO »
22. Projets et devis :
 - 22.1. Mise en conformité du passage piétons et des arrêts de bus sur la route de Luxembourg (N12) à Dondelange
 - 22.2. Prolongation de la bande de stationnement le long de la rue de Capellen (CR103) à Olm
 - 22.3. Prolongation du trottoir à la hauteur de la maison n°6 rue de Keispelt (CR102) à Kehlen
 - 22.4. Aménagement d'aires de jeux
 - 22.5. Mise en état du chemin rural au lieu-dit « In der Simmeschheck »
 - 22.6. Fourniture et pose de caniveaux « Um Schaar » à Keispelt
 - 22.7. Réfection du parking à Keispelt dans la rue de Meispelt
23. Confirmation de règlements de circulation d'urgence du collège des bourgmestre et échevins
24. Concessions aux cimetières communaux 2021

Ainsi arrêté à Kehlen, le 4 mars 2022
Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le Président,
Félix Eischen



Le Secrétaire,
Marco Haas